



Avis d'étape du Conseil de développement sur l'élaboration du Contrat local de santé 2025-2030

Vendredi 11 avril 2025

Introduction :

Dans un contexte de transformation profonde du système de santé, le Contrat local de santé (CLS) apparaît comme un outil stratégique pour répondre aux besoins spécifiques d'un territoire. Il permet de mieux articuler les actions des acteurs locaux, de réduire les inégalités d'accès aux soins, et d'agir sur les déterminants de santé au plus près de la population.

Le présent avis d'étape s'inscrit dans les travaux du groupe de travail « Santé » du Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté, mobilisé pour contribuer à l'élaboration du CLS 2025-2030.

Sur cette première étape d'élaboration du CLS, la contribution du Conseil de développement a démarré le 20 janvier 2025, lors d'un atelier d'échanges multipartenaire animé par Antoine Van Meeuwen, chargé de mission Santé au sein du Pôle Solidarité de Lannion-Trégor Communauté. Trois autres ateliers, auxquels les membres du groupe de travail ont activement participé, ont suivi, avant une rencontre spécifique avec Antoine Van Meeuwen, organisée le 26 février.

Le présent document restitue les propositions exprimées lors des réunions du groupe de travail des 2 et 8 avril 2025.

Composé d'habitants, de représentants associatifs et de professionnels impliqués, ce groupe a pour mission d'apporter un regard ancré dans le vécu du territoire, en complémentarité avec les expertises institutionnelles.

Ce document dresse un premier état des lieux des constats, propositions et orientations exprimés par le groupe. Il vise à nourrir les prochaines étapes de l'élaboration du Contrat local de santé 2025-2030, en veillant à ce que les enjeux de proximité, de participation et d'équité restent au cœur de la démarche.

Membres du groupe de travail : Anne-Marie Durand (Pers. qualifiées), André Roguès (Habitant Lannion), Jean-Joseph Le Davay (CoDeHSa), Catherine Le Bras (Pers. qualifiées), Gérard Falezan (Pers. qualifiées), Gilles Blanschong (L'Imagerie), Philippe Prigent (Pers. qualifiées), Philippe Benis (CFDT), Bernard Arzur (Pers. qualifiées), Dominique Bosc (Pers. qualifiées), Gérard Le Bihan (Pers. qualifiées)

Rédaction : Isabelle Lefebvre, animatrice du Conseil de développement

AXE 1 PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Alimentation et activités physiques

Favoriser une alimentation saine, accessible et durable sur le territoire à tous les âges de la vie

Le Conseil de développement considère cet objectif prioritaire. Une alimentation saine et locale joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies et le maintien d'une bonne santé. En premier lieu, une réflexion doit être menée sur la production d'une alimentation saine sur le territoire. Nous savons que la part des exploitations bio de notre territoire en 2022¹ était supérieure à celle de la région et du département. C'est une dynamique qu'il faut maintenir et accentuer via un large accompagnement des professionnels de l'agriculture et de la pêche vers une production bio et/ou raisonnée. Il s'agit d'un préalable indispensable à cet objectif. Les professionnels de l'agro-alimentaire doivent également être sensibilisés et accompagnés afin d'optimiser une transformation respectueuse des nutriments essentiels à une alimentation saine.

Le nombre de bénéficiaires des centres alimentaires du Trégor progresse défavorablement. Entre 2022 et 2023, on note 10% de hausse, passant de 1082 à 1193 bénéficiaires². Il convient, en effet, de s'interroger sur l'accès à l'alimentation pour tous et à tous les âges de la vie. La précarité alimentaire en quantité et en qualité a des conséquences sur la santé publique (maladie cardiovasculaire, diabète, cancer, santé mentale...).

Le Conseil développement propose que le territoire de LTC soit site d'expérimentation de la Sécurité sociale alimentaire. La Sécurité sociale alimentaire permettrait ainsi à la fois aux plus modestes de mieux manger, aux agriculteurs de mieux vivre de leur métier, tout en réorientant le modèle agricole vers une agroécologie, créant un cercle vertueux.

Le code de l'éducation prévoit qu'une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage alimentaire soient dispensées en milieu scolaire. L'école est un lieu privilégié pour aborder la totalité du fait alimentaire articulant les différentes dimensions de l'alimentation (nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale). Cette éducation transversale répond tout à la fois aux enjeux de santé publique, environnementale et de justice sociale. Le Conseil de développement préconise que les établissements maternels et élémentaires, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignements supérieurs puissent prendre appui sur des professionnels diététiciens dédiés.

Cette éducation à l'alimentation doit se poursuivre tout au long de la vie avec des actions de sensibilisations régulières. Une vigilance particulière doit être portée sur l'alimentation des personnes fragiles, quel que soit le niveau de vie, notamment lors des retours d'hospitalisation.

¹ Part du bio dans la surface agricole LTC est de 17,7% en 2022 (Rapport d'activité et de développement durable LTC 2023)

² Rapport d'activité et de développement durable LTC 2023

Renforcer et développer une offre de sport-santé et de sport adapté sur le territoire

Le Conseil de développement juge cet objectif prioritaire dans le cadre d'un programme de prévention. Plus approprié que « sport », le terme « activités physiques » sera utilisé dans cet avis.

La promotion de l'activité physique dans les déplacements du quotidien est un levier puissant pour améliorer la santé publique, réduire la pollution, et favoriser un mode de vie plus durable. Une sensibilisation doit être menée dès le plus jeune âge en favorisant les déplacements à pieds ou à vélo afin de se rendre à l'école. Les communes pourraient impulser des initiatives de ramassage scolaire pédestre (pédibus) à leur échelle.

Il serait utile de mieux exploiter les équipements déjà présents sur le territoire, comme les parcours d'accrobranche, city-stades ou pump-tracks. L'accompagnement par un animateur dans le cadre d'activités périscolaires pourrait permettre aux enfants et adolescents de s'approprier pleinement ces espaces et participer au développement de l'apprentissage sportif et de ses bénéfices.

Le Conseil de développement affirme l'urgence d'inclusion de toutes les personnes dans les clubs sportifs. Il apparaît opportun d'accueillir des éducateurs en activité physique adaptée au sein des équipements sportifs communautaires. L'habilitation d'une structure du territoire au titre de « Maison sport-santé » est à privilégier.

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé mentale sont largement reconnus. Elle contribue à réduire le stress, l'anxiété et améliore la concentration, le sommeil ainsi que l'estime de soi. Des initiatives telles que le Plan Régional Sport-Santé Bien-Être visent à promouvoir l'accès à des activités physiques adaptées pour tous, en mettant l'accent sur la lutte contre la sédentarité et le développement du sport comme outil de santé. Il serait intéressant de renforcer l'identification de cette offre sur le territoire.

Santé des jeunes, conduites addictives, compétences psycho-sociales

Développer des actions de prévention à destination des jeunes sur les conduites addictives avec ou sans substances, sur les risques auditifs, le harcèlement, la santé sexuelle, la réduction des risques en milieu festif

Des actions de prévention à destination des jeunes sont déjà menées dans le cadre des services jeunesse du territoire, de la mission locale Avenir Jeunes OCA, ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, l'étude menée par le Conseil de développement sur les Jeunesses du Trégor a mis en évidence les difficultés rencontrées pour toucher efficacement les publics peu captifs des 15-30 ans. Il apparaît clairement qu'une approche pertinente et ciblée est nécessaire pour que ces actions de prévention soient véritablement efficaces. Les acteurs en lien direct avec ces publics doivent être au cœur de ces initiatives afin de garantir leur succès. Cela implique notamment d'augmenter les moyens d'intervention des professionnels de la jeunesse tant en terme de ressources humaines, de financement, de logistique que d'actions.

Il faut faciliter l'implantation de lieux festifs et nocturnes sur le territoire tout en assurant une sécurité préventive des espaces de fêtes formels ou informels.

La prévention du suicide et des conduites à risques doit également être une priorité, notamment dans le cadre du Conseil local en santé mentale. Cette démarche doit être menée en étroite collaboration avec les acteurs sociaux, éducatifs et sanitaires qui travaillent directement avec les jeunes, pour s'assurer de la pertinence des actions menées et de leur adaptation aux besoins spécifiques des publics ciblés.

Enfin, il est important de valoriser les initiatives existantes, qu'elles soient publiques ou privées, qui œuvrent déjà en faveur de la prévention auprès des jeunes. L'encouragement de ces initiatives locales contribue à renforcer le tissu social et à développer des actions collectives et solidaires sur le territoire. Ce soutien aux acteurs déjà présents permet d'éviter les doublons et de maximiser l'impact des actions de prévention.

Assurer une prise en compte des enjeux de santé dans les dynamiques et réseaux liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Il est important de faire en sorte que la santé (physique, mentale, sociale) soit intégrée comme un axe prioritaire des projets éducatifs sur le territoire. Cela passe par le renforcement de la collaboration entre les acteurs santé, éducation, jeunesse, et l'éventuelle mise en place de formations croisées pour les professionnels de l'enfance et de la santé.

Le Conseil de développement propose de s'appuyer sur les délégué.e.s départementaux de l'Education Nationale (DDEN) dont le rôle de coordination, d'incitation et de médiation peut être facilitateur pour la prise en compte des enjeux de santé dans les écoles du territoire.

L'identification d'un référent territorial peut être intéressante afin de conseiller et contrôler l'ensemble des structures accueillant petite enfance, enfance et jeunesse.

Créer un pôle ressource sur le développement des compétences psychosociales

Au-delà de la création d'un pôle ressource, il est crucial de mettre en place des conditions favorables à la formation continue de l'ensemble des professionnels en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les enfants et adultes handicapés, les personnes âgées, les personnes précaires ou fragiles. La formation tout au long de la carrière doit être un axe stratégique permettant de répondre aux évolutions des besoins, des pratiques et des problématiques sociales.

Une sensibilisation des jeunes parents, des aidants familiaux est également essentielle afin de permettre un contexte favorable à l'acquisition, au développement et au maintien de la capacité des personnes à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

Santé & environnement

Assurer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans l'ensemble des politiques publiques

Dans le cadre des politiques publiques de Lannion-Trégor Communauté, plusieurs services et plans stratégiques abordent de manière directe ou indirecte les enjeux liés à la santé-environnement. Parmi ceux-ci, on peut citer :

Le service environnement, qui veille à la qualité de l'eau brute et à la gestion des ressources naturelles. Le service habitat, qui intervient sur la rénovation des espaces de vie indignes ou insalubres, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de prévenir les risques sanitaires.

Le Plan climat air énergie territorial et le plan de mobilité, qui œuvrent pour la qualité de l'air, un facteur déterminant pour la santé publique.

Le Conseil de développement encourage vivement cette approche intégrée des enjeux de santé-environnement, car elle contribue à la création d'un cadre de vie plus sain, durable et résilient pour les populations. Ces actions permettent de répondre à des problématiques qui affectent directement la qualité de vie des citoyens et la préservation de leur santé, notamment à travers la gestion des pollutions, l'amélioration des conditions de logement, et l'accès à des infrastructures favorables à la santé publique.

Cependant, bien que le Contrat local de santé soit un outil important dans la promotion de la santé, il ne semble pas être l'instrument le plus adapté pour traiter de manière systémique et coordonnée les enjeux de santé-environnement. Ceux-ci nécessitent une approche plus transversale, impliquant plusieurs services et politiques publiques (environnement, urbanisme, mobilité, etc.), qui vont au-delà du champ strictement sanitaire.

Un aménagement du territoire favorable à la santé

Le Contrat local de santé ne semble pas être l'outil à privilégier sur cet aspect. L'aménagement du territoire étant l'objet du Plan local d'urbanisme intercommunal et du Plan climat.

Elaborer une feuille de route sur les problématiques de santé spécifiques aux professionnels du monde agricole

Les professionnels du secteur agricole sont confrontés à des risques spécifiques en matière de santé, qu'ils soient liés à l'exposition aux substances dangereuses (pesticides, antibiotiques, produits vétérinaires), aux risques respiratoires, aux troubles musculo-squelettiques, ou encore à l'exposition au bruit. Ces risques professionnels sont bien pris en charge par des organismes spécialisés tels que la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et la CARSAT, qui accompagnent les agriculteurs dans la prévention et la gestion de ces problématiques de santé.

Cependant, des défis de santé mentale sont également particulièrement marqués dans le milieu agricole. L'isolement, l'endettement, la surcharge de travail, ainsi qu'un sentiment d'impuissance et la dévalorisation des métiers entraînent des conséquences graves sur la santé psychologique des agriculteurs. Ces facteurs contribuent à des taux de dépression, d'addiction, et de suicide plus élevés chez les agriculteurs bretons comparativement à la moyenne nationale.

Dans ce contexte, le Conseil de développement soutient la mise en place d'une feuille de route dédiée à la santé des professionnels agricoles, en partenariat avec les organismes tels que la MSA, la CARSAT, ainsi que le Conseil local en santé mentale. Cette feuille de route doit répondre de manière ciblée aux enjeux de santé physiques et psychologiques auxquels sont confrontés les agriculteurs.

Un diagnostic ainsi qu'une évaluation des initiatives existantes restent un préalable à tout établissement d'une feuille de route.

Actions de prévention dont prévention des cancers

S'appuyer sur les événements régionaux et nationaux pour mettre en œuvre des campagnes d'information et de prévention adaptées au territoire et aux publics ciblés.

Les campagnes de dépistage organisé des cancers bénéficient d'un relais efficace dans les grands médias. L'envoi d'invitations par courrier aux assurés concernés — notamment pour les cancers colorectal, du sein et du col de l'utérus — demeure une méthode pertinente pour une grande partie de la population, en particulier pour celles et ceux ne rencontrant pas de difficultés particulières.

Cependant, les personnes jeunes, fragiles ou en situation de précarité peuvent se heurter à divers obstacles qui les conduisent à renoncer à ces démarches de prévention pourtant essentielles.

Dans cette optique, le Conseil de développement recommande la mise en place d'une unité mobile de dépistage et de prévention. Cette démarche "d'aller-vers" permettrait de toucher l'ensemble des publics du territoire, qu'ils soient empêchés ou non, en facilitant l'accès aux soins et en réduisant les inégalités de santé.

Poursuivre la mise en place des Rendez-vous de la santé en Côtes-d'Armor

Ces interventions, bien que particulièrement pertinentes, menées par des professionnels de qualité, ne semblent pas rencontrer leur public. Avant toute poursuite, il conviendrait d'évaluer l'impact et le coût de ces conférences.

Culture & santé

Favoriser les projets Culture et Santé en s'appuyant sur les dynamiques existantes, valoriser leurs bénéfices et leur visibilité

L'art et la culture jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des parcours de santé et dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades, en situation de handicap, hospitalisées ou en perte d'autonomie.

Les initiatives associant culture et santé reconnaissent la personne dans sa globalité, au-delà de sa pathologie, en stimulant ses capacités d'expression, de créativité et de lien social. Ateliers artistiques à l'hôpital, lectures à voix haute en EHPAD, résidences d'artistes dans les établissements de santé, concerts ou expositions dans les lieux de soins... Ces actions ont des effets positifs démontrés :

réduction de l'anxiété, amélioration de l'humeur, diminution de la douleur ou encore renforcement du lien soignant-soigné.

Intégrer la culture dans les parcours de santé, c'est aussi ouvrir les établissements de soins sur leur territoire, favoriser la participation des patients, des familles et des professionnels à des projets collectifs et inscrire les structures de santé dans la vie culturelle locale.

Le Conseil de développement encourage donc le développement de partenariats durables entre les secteurs sanitaire, médico-social et culturel, afin de faire de la culture une composante de l'accompagnement, du soin et de l'inclusion. Toutefois, le Contrat local de santé ne semble pas être l'outil à privilégier pour cette mission.

Mobilité

Accessibilité de l'offre de soins

Le Conseil de développement considère comme absolument prioritaire l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour les publics vulnérables et éloignés du système de santé. Cet enjeu appelle une mobilisation forte et coordonnée des acteurs du territoire.

Il s'agit tout d'abord de proposer des solutions de mobilité adaptées, permettant aux personnes concernées de rejoindre les structures de santé et de prévention répondant à leurs besoins spécifiques. En parallèle, le Conseil recommande l'étude de faisabilité d'un médico-bus ainsi que la création d'équipes mobiles d'accès aux soins et à la prévention, qui interviendraient directement sur le terrain au plus près des habitants.

Dans cette logique de "d'aller-vers", le déploiement d'un bus de téléconsultation pourrait constituer une solution innovante, notamment dans les zones rurales ou sous-dotées. Ce dispositif mobile, accompagné de personnel technique formé à l'accompagnement des patients, permettrait de lever de nombreux freins (numériques, administratifs) tout en maintenant un contact humain essentiel.

Néanmoins, le Conseil insiste sur un point fondamental : la télémédecine ne peut être efficace que si elle est articulée avec les soignants du territoire. Il est indispensable de garantir une prise en charge cohérente et suivie, en lien avec les professionnels de santé locaux, afin d'assurer la continuité du parcours de soin et d'éviter les ruptures.

Renforcer l'accompagnement à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans le cadre de son parcours de santé

Le Conseil de développement considère cet enjeu prioritaire. Favoriser l'information générale du patient doit être une priorité. Si l'ETP ne remplace pas les soins médicaux, elle les complète en donnant au patient les moyens de devenir acteur de sa santé et mieux vivre avec sa maladie. Un patient informé et impliqué a plus de chances de suivre son traitement de manière régulière et adaptée. Une meilleure gestion de la maladie permet d'éviter des hospitalisations ou la dégradation de l'état de santé.

Il est important d'adapter les outils et les méthodes (facile à lire et à comprendre) lorsque cet accompagnement se fait auprès de publics vulnérables.

Le Contrat local de santé est l'outil par excellence pour encadrer la mise en place de l'Education thérapeutique du patient à l'hôpital, dans les centres et maisons de santé du territoire.

AXE 2 ACCES AUX SOINS

Accès aux soins

Développer les projets et les alternatives pour maintenir l'accès aux soins de premier recours (et hospitaliers) en situation de démographie médicale fragile

Toutes les démarches visant à aller-vers le patient doivent être favorisées : maison médicale mobile, bus de dépistage-prévention-soins, téléconsultation et télé-expertise³.

Toutefois, afin d'éviter une fuite des patients vers d'autres pôles de santé (Saint-Brieuc) et créer les conditions favorables à l'accueil durable de professionnels de santé et des internes, il convient que l'hôpital de Lannion dispose de l'ensemble des fonctions et services nécessaires pour assurer une prise en charge globale des patients, de l'urgence aux soins de suite, en passant par les consultations spécialisées, les examens, les interventions chirurgicales, obstétriques, etc... Il convient que le territoire dispose d'un hôpital public à pleine compétence.

Essentiel pour gérer les parcours de soins des patients en lien avec la médecine de ville, un hôpital public de pleine compétence garantit la continuité et la qualité des soins. Il assure un rôle structurant pour le territoire en étant le pilier du système de santé local. Il participe pleinement à l'attractivité médicale du territoire.

Le Conseil de développement alerte : les projets et alternatives ne doivent pas éclipser l'objectif de maintenir un hôpital de pleine compétence sur le territoire.

Anticiper et gérer les crises sanitaires par la mise en place d'un plan d'action concerté avec les partenaires sociaux

La gestion de crises sanitaires repose sur la veille, l'anticipation mais aussi et surtout sur la mobilisation rapide des moyens médicaux, logistiques, humains et l'adaptation de l'offre de soins face à l'événement menaçant. Dans ce contexte, le renforcement des capacités locales (équipes mobiles, coordination des acteurs, information transparente...) constitue un levier pour accroître la résilience d'un territoire.

Toutefois, la mise en place d'un plan d'action de gestion de crises sanitaires ne semble prioritaire que s'il favorise un renforcement durable, pérenne et immédiat des capacités de soins sur le territoire.

³ voir l'avis concernant l'accessibilité de l'offre de soins page 8

Développer et promouvoir la E-Santé comme levier d'attractivité et comme opportunité d'amélioration de la qualité des soins dans un contexte fragile

Les outils de E-santé peuvent effectivement constituer un levier d'attractivité pour les médecins, en permettant notamment de réduire la charge administrative, d'offrir plus de flexibilité et d'améliorer l'équilibre vie professionnelle/vie privée. La capacité d'adopter des solutions telles que la téléconsultation, les dossiers médicaux partagés ou le suivi à distance favorise un environnement de travail plus souple, ce qui est particulièrement apprécié par les jeunes professionnels de santé.

Cependant, la E-santé présente également plusieurs limites importantes, en particulier dans des territoires ruraux et vieillissants. L'un des principaux obstacles demeure l'accès à la technologie, qui peut exclure une partie significative de la population. Les difficultés liées à la familiarisation avec les outils numériques, la pénurie d'infrastructures internet de qualité et la précarité numérique sont des facteurs qui risquent d'aggraver les inégalités d'accès aux soins. De plus, l'absence de relation humaine directe entre patient et médecin, ainsi que la limitation du diagnostic clinique, sont des enjeux qui nécessitent une attention particulière, notamment dans des situations médicales complexes.

Si la e-santé peut être envisagée comme un levier d'attractivité pour les professionnels de santé, il est cependant hasardeux d'affirmer qu'elle constitue une solution miracle pour l'amélioration de la qualité des soins. Les outils numériques ne sauraient remplacer l'expertise clinique humaine ni compenser l'insuffisance de médecins sur le territoire. Il est essentiel que la E-santé ne soit pas présentée comme une compensation acceptable au manque de professionnels de santé, mais plutôt comme un complément aux soins existants, qui doit être intégré de manière réfléchie et équilibrée.

Renforcer l'accompagnement des patients à l'entrée et à la sortie d'hospitalisation

Le Conseil de développement est favorable au soutien du renforcement de l'accompagnement des patients hospitalisés, dans le cadre de la dynamique portée par le Contrat local de santé.

Renforcer l'accompagnement des patients, tant à l'entrée qu'à la sortie d'hospitalisation, constitue un enjeu majeur pour améliorer la qualité des soins, garantir une meilleure coordination entre les professionnels de santé, et assurer une plus grande tranquillité pour les patients et leurs proches.

Dans une logique d'anticipation du retour à domicile, et afin d'éviter une ré hospitalisation inutile, il apparaît essentiel que les patients les plus fragiles ou isolés puissent bénéficier d'un accompagnement renforcé, mobilisant des professionnels dédiés (infirmiers, assistants sociaux, coordinateurs de parcours). Cet accompagnement vise à organiser efficacement la prise en charge post-hospitalisation, à renforcer le lien avec les soins de ville, et à prévenir tout risque de renoncement aux soins. Il est illusoire voire dangereux de laisser cet accompagnement aux seuls aidants identifiés ou supposés.

Il est également rappelé que cet accompagnement pré ou post hospitalisation ne peut être pleinement efficace sans un renforcement de la complémentarité et des synergies entre l'hôpital et les acteurs de santé de proximité.

AXE 3 ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Attractivité du territoire pour les professionnels

Maintenir une dynamique partenariale favorable à la démographie médicale et promouvoir les atouts du territoire

Le Conseil de développement attire l'attention sur la nécessité de travailler collectivement à l'attractivité globale du territoire.

La campagne « Tout vivre en Côtes-d'Armor » constitue un tremplin pertinent, mais elle ne saurait suffire à elle seule à répondre aux défis actuels, en particulier ceux liés à la démographie médicale. Peut-on affirmer aujourd'hui qu'il existe une véritable dynamique partenariale en faveur de la démographie médicale sur notre territoire ? Il convient, dans un premier temps, d'investiguer les dynamiques existantes, de les rendre visibles et de mieux les articuler pour les renforcer.

L'attractivité d'un territoire repose en grande partie sur deux éléments structurants : la possibilité de se loger facilement et décemment, et la capacité à se déplacer efficacement.

À ce titre, le dispositif « 1 toit, 1 emploi » porté par Avenir Jeunes OCA constitue une initiative prometteuse. Il mérite d'être étendu à l'ensemble du territoire, et au-delà du seul accueil des travailleurs saisonniers. Il pourrait, par exemple, être adapté pour accueillir les étudiants en médecine ou en soins infirmiers, tout au long de leur cursus. Le Contrat local de santé peut jouer ici un rôle central pour valoriser ce dispositif, le structurer et le déployer plus largement en lien avec le Programme local de l'habitat de LTC.

En 2021, sur le territoire de LTC, 19 200 personnes vivent seules, dont plus de la moitié ont 60 ans ou plus⁴. Dans ce contexte, favoriser la création d'habitat intergénérationnel, via un programme de soutien à la rénovation ou la transformation des logements, afin d'y aménager des espaces indépendants pouvant accueillir des étudiants, est une piste concrète à explorer.

Enfin, la construction de logements de qualité à proximité de l'hôpital, spécifiquement dédiés à l'accueil des étudiants et internes, apparaît comme une priorité incontournable.

Les atouts de l'e-santé ont été identifiés comme un levier pour soulager les professionnels de santé de certaines tâches administratives. Il convient de poursuivre cet effort, en particulier pour libérer du temps aux médecins de ville, afin qu'ils puissent accueillir et encadrer des internes dans de bonnes conditions.

Faciliter l'installation des professionnels de santé, maintenir leur mise en place et offrir des conditions d'exercice diversifiées répondant aux besoins de la population

Faciliter l'installation des professionnels de santé, garantir leur ancrage durable sur le territoire et leur offrir des conditions d'exercice diversifiées constituent des leviers essentiels pour répondre aux besoins évolutifs de la population.

Cela implique une meilleure connaissance des attentes des jeunes professionnels (souplesse d'organisation, exercice coordonné, équilibre vie pro/perso), le développement d'environnements de

⁴ Analyse des besoins sociaux LTC, 2021

travail attractifs (maisons de santé, accès au numérique, soutien administratif), des modes d'exercice variés : libéral, salariat, temps partagé, missions itinérantes ou télé-exercice, et un accompagnement renforcé à chaque étape du parcours : formation, installation, intégration au tissu local.

Ces efforts doivent s'inscrire dans une vision partenariale et territoriale, articulée par le Contrat local de santé, avec l'objectif commun de garantir à chaque habitant un accès équitable à une offre de soins de qualité.

Le Conseil de développement est très favorable à la création de centres de santé avec salariat des professionnels sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Promouvoir les métiers du soin et de l'autonomie par des actions partenariales

La promotion des métiers du soin et de l'autonomie constitue aujourd'hui une urgence, face aux fortes tensions de recrutement, en particulier dans les secteurs du médico-social, du grand âge et du handicap.

Le Contrat local de santé peut jouer un rôle central en structurant cette dynamique territoriale, en rendant visibles les initiatives existantes et en les articulant mieux avec les besoins concrets des publics fragiles.

Le Conseil de développement recommande qu'une évaluation des actions partenariales engagées en faveur de ces métiers soit entreprise. Cette évaluation doit permettre d'identifier les leviers efficaces, les freins persistants et les opportunités d'amélioration.

Il est également impératif de répondre aux difficultés structurelles rencontrées par ces professionnels en améliorant leurs conditions d'exercice (temps de travail, encadrement, reconnaissance), et en agissant pour une valorisation financière juste de leurs fonctions essentielles.

Par ailleurs, il est crucial de mesurer les besoins d'accompagnement non satisfaits sur le territoire, notamment en s'appuyant sur des indicateurs concrets (tels que le nombre de bénéficiaires en attente auprès des services de Lannion-Trégor Santé).

Pour répondre à ces besoins, il faut former davantage de professionnels, idéalement en proximité, pour favoriser leur maintien sur le territoire. Le développement de la formation continue est à ce titre un levier majeur.

L'ouverture en 2024 d'une formation continue d'Agent de service médico-social au Lycée Le Dantec constitue une opportunité précieuse qu'il convient de soutenir et de valoriser dans la durée.

AXE 4 PUBLICS PRIORITAIRES ET LEURS AIDANTS

L'isolement

Lutter contre l'isolement des personnes

Dans le cadre de leurs obligations relatives au Plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels, les maires sont tenus de tenir un registre nominatif recensant les personnes vulnérables vivant à domicile. Ce registre constitue un outil précieux de veille sociale et de protection des publics fragiles.

Mais au-delà de cette population identifiée, d'autres formes d'isolement méritent une attention renforcée, car elles engendrent des conséquences tout aussi graves, souvent invisibles ou peu prises en compte.

Les jeunes en situation d'errance ou de rupture, sortis des circuits de l'éducation, de la formation ou de l'emploi, parfois en rupture familiale, représentent une population particulièrement exposée aux addictions, troubles psychiques, comportements à risque, voire tentatives de suicide, désaffiliation sociale durable. Ces jeunes dits « invisibles » nécessitent un repérage actif et un maillage partenarial fort entre les professionnels de la santé, du social, de l'éducation, de la formation, mais aussi les acteurs associatifs et institutionnels en lien avec la jeunesse. Dans cette dynamique, le réseau des « Veilleurs municipaux » constitue un relais de proximité puissant et précieux. Ancrés dans la vie locale, ces acteurs sont en capacité de repérer les signaux faibles d'isolement ou de vulnérabilité au plus près du terrain. Leur mobilisation dans une démarche structurée de repérage et de prévention, en lien avec les services sociaux et les élus, peut renforcer l'efficacité des dispositifs existants et créer une chaîne d'alerte réactive et humaine.

L'isolement des parents célibataires a des répercussions à la fois sociales, économiques, psychologiques et sur la santé, tant pour le parent que pour les enfants. Le manque de relais des parents célibataires accentue la charge mentale et peut conduire à l'épuisement. Moins disponible pour le lien social, ils sont sujets à l'isolement relationnel et à une perte de réseau d'entraide. Il est crucial d'inclure ces familles dans les politiques de prévention de l'isolement en lien avec les actions de soutien à la parentalité de la collectivité.

Les raisons de l'isolement pouvant être multifactorielles, un repérage efficient des personnes isolées doit s'appuyer sur une démarche intersectorielle, territoriale et coordonnée.

L'objectif premier de ce repérage doit être de lutter contre le renoncement aux soins et pour une prévention efficace.

Dans cette perspective, le Conseil de développement renouvelle son soutien à la mise en place d'une unité mobile de dépistage, de prévention et de soins, capable d'aller vers les publics les plus éloignés du système de santé. Ce dispositif serait un outil opérationnel efficace pour lutter contre le renoncement aux soins, prévenir les situations de rupture, et renforcer l'équité d'accès à la santé et à l'accompagnement social.

Le logement

Repérer et lutter contre l'habitat indigne

Le Contrat local de santé ne semble pas être l'outil à privilégier sur cet aspect. Le programme local de l'habitat œuvre à lutter contre le mal-logement.

Les aidants

Favoriser le repérage, l'information, le soutien, l'aide aux aidants et la vigilance de proximité

De nombreux aidants familiaux ou proches sont aujourd'hui isolés, épuisés, et insuffisamment informés des dispositifs de soutien disponibles. Bien qu'ils jouent un rôle central dans le maintien à domicile, ces aidants restent souvent hors du champ des politiques publiques de santé, en raison d'un repérage encore trop aléatoire.

Face à cet enjeu croissant, le repérage précoce, l'anticipation des situations de rupture et la coordination de réponses de proximité apparaissent comme des priorités absolues. Le "aller-vers" constitue une approche incontournable pour atteindre ces publics invisibles.

Le Conseil de développement classe le soutien aux aidants comme enjeu prioritaire, et recommande de s'appuyer sur les travaux de la Haute Autorité de Santé⁵ pour structurer l'action locale.

Le Contrat local de santé constitue un levier stratégique pour impulser une dynamique de sensibilisation et de coordination interprofessionnelle. Il peut à ce titre impulser et coordonner la formation des professionnels de santé, médico-sociaux, sociaux et éducatifs au repérage des situations d'aidance, y compris lorsque celles-ci sont invisibles ou non revendiquées.

Il convient également de soutenir et d'organiser le répit des aidants sur le territoire de LTC en créant des places d'accueil temporaire ou de jour. Une Maison de répit ou une équipe mobile de répit, à l'instar de l'initiative portée par la Métropole « aidante » de Lyon est une option à considérer sur le territoire. Développer l'accueil inclusif sur l'ensemble du territoire (ex. initiative de Lannion), afin de soulager les parents notamment pour les mercredis et vacances. Développer les solutions de répit pour les aidants via des partenariats associatifs, des dispositifs de balluchonnage, des solutions d'hébergement temporaire

Enfin, il convient de promouvoir, soutenir et mettre en réseau les actions de soutien aux aidants – qu'elles soient associatives ou institutionnelles – déjà présentes sur le territoire. Une vigilance de proximité, partagée entre acteurs du soin, du social et de la vie associative, permettra de mieux repérer les aidants et de leur proposer un accompagnement à la hauteur de leur engagement.

⁵ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3525859/fr/les-aidants-ont-besoin-de-repit-la-has-publie-des-recommandations

La santé des enfants et de leurs parents

Accompagner et mettre en œuvre des projets portants sur les 1000 premiers jours

Le Conseil de développement soutient l'accueil sur le territoire d'un Centre d'aide à la parentalité. Rassemblant les initiatives et les ressources conçues pour aider les parents à élever leurs enfants de manière positive et équilibrée dès la grossesse et au-delà des 1000 premiers jours.

Précarité & handicap

Renforcer l'accompagnement des publics en situation de fragilité ou handicap dans leurs démarches de parcours de santé

Renforcer la formation et la sensibilisation sur l'accessibilité des démarches dans une logique d'inclusion.

Rendre visible l'offre adaptée aux personnes en situation de handicap déjà existante sur le territoire

En lien avec l'enjeu de renforcement de l'accompagnement des patients en entrée et sortie d'hospitalisation et l'éducation thérapeutique du patient, le Conseil de développement soutient un accompagnement de l'ensemble de la population requérant des soins avec une attention particulière aux publics en situation de fragilité ou handicap.

Les familles d'enfants en situation de handicap sont confrontées à de nombreuses difficultés dans l'accès aux droits et aux dispositifs adaptés. Le délai moyen d'instruction des dossiers MDPH atteint 10 mois, et l'attente pour une place en IME peut dépasser 5 ans, même après notification. De nombreux enfants restent ainsi sans accompagnement adapté, avec une scolarisation partielle ou inadaptée, faute de solutions. À ce jour, 180 enfants notifiés AESH dans le département ne sont pas pourvus, en raison d'un manque de moyens de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, la MDPH 22 ne permet pas la double orientation (ex. IME et ULIS), contrairement à d'autres départements comme le Finistère. Cela contraint certains enfants à rester en milieu ordinaire, quelques heures par semaine, sans solution transitoire adaptée. Le dispositif "Handicap 360" ne couvre pas les situations les plus complexes, et les assistantes sociales de la MDD n'apportent pas toujours un appui suffisant dans les démarches MDPH, laissant les familles isolées.

Conséquences directes : réduction ou arrêt de l'activité professionnelle des parents, isolement social, ruptures de parcours éducatifs.

Le Conseil de développement préconise que les services de LTC travaillent de concert avec les services du département afin de réduire le délai de traitement des demandes déposées auprès de la MDPH. La formation des agents des Maisons et Espaces France Service à l'accompagnement des publics dans leurs démarches auprès de la MDPH (en lien avec la MDD) est une option à envisager.

Le Conseil de développement recommande également que des échanges entre élu.e.s communautaires et élu.e.s départementaux soient engagés afin de permettre l'inscription d'une double orientation auprès de la MDPH pour tous les publics en attente de solutions, en s'inspirant des pratiques du Finistère.

Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreuses difficultés dans leur vie quotidienne à l'âge adulte : accès restreint à l'emploi, au logement, aux structures spécialisées, aux transports, et aux loisirs. Le territoire dispose de très peu de places d'accueil adaptées pour les adultes, avec à peine une dizaine de places au sein du CIAS pour l'ensemble de la population en situation de handicap.

Selon l'AGEFIPH, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie (maladie chronique, handicap psychique, cancer, etc.). Pourtant, les structures d'insertion professionnelle spécialisées peuvent refuser certains profils, notamment les personnes autistes, faute d'accompagnement adapté.

Comme pour les enfants, les familles se substituent aux dispositifs manquants. Elles accompagnent, pallient les carences du système, et s'épuisent, souvent sans solution de répit. Cette pression constante entraîne une dégradation de la santé mentale des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Le Conseil de développement préconise d'augmenter le nombre de places et d'accompagnements dédiés au handicap au sein du CIAS, en lien avec l'ARS, de mobiliser les collectivités locales sur leur responsabilité d'exemplarité en matière d'inclusion (respect de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés /OETH), de renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux pour développer l'habitat inclusif, accompagné et durable.

Il est indispensable de renforcer les liens opérationnels entre le Contrat local de santé 2025-2030 et la structure Handicap 22 pour renforcer une culture de territoire « handi-accueillant », favoriser l'interconnaissance et des démarches « d'aller vers ».

Afin, Le Conseil de développement recommande une valorisation de l'offre existante ainsi qu'une évaluation des initiatives locales dans ce cadre.

Le grand âge

Accompagner le volet santé du Schéma directeur d'accompagnement des personnes âgées

Le Conseil de développement ne peut qu'encourager cet accompagnement des travaux du Schéma directeur Personnes âgées.

La santé au travail

Lever les freins de santé des demandeurs d'emploi en renforçant l'interconnaissance des professionnels accompagnant ces demandeurs

De nombreux demandeurs d'emploi rencontrent des problèmes de santé (physiques, mentaux, addictions, soins non faits...) qui freinent leur parcours vers l'emploi. Ces freins sont souvent méconnus ou sous-estimés par les acteurs de l'insertion.

Agir sur les déterminants de santé peut favoriser le retour à l'emploi, si l'on mise sur la coordination des acteurs pour mieux repérer les freins et agir plus efficacement en créant des ponts entre les professionnels de la santé et ceux de l'accompagnement socio-professionnel.

Le Conseil de développement recommande de travailler également à la sensibilisation au handicap en entreprise en prenant appui sur les partenaires existants : CAP emploi, AGEFIPH

La santé mentale

Mettre en œuvre le Conseil local en santé mentale

Le Conseil de développement ne peut qu'encourager la mise en œuvre et l'accompagnement des travaux du Conseil local en santé mentale.

CONCLUSION

Le Conseil de développement recommande qu'une recherche des initiatives citoyennes, associatives ou institutionnelles soit consciencieusement menée, qu'une évaluation des actions existantes soit systématiquement entreprise. Cette évaluation doit permettre d'identifier les leviers efficaces, les freins persistants et les opportunités d'amélioration.

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre du Contrat local de santé 2025-2030 doit amener les conditions nécessaires pour retisser un lien fort entre l'hôpital et la population afin de donner envie aux professionnels de s'installer sur le territoire.

Les futures fiches actions devront identifier un pilote, des partenaires, les parties prenantes ainsi que les bénéficiaires, préciser les modalités de mise en œuvre, un calendrier d'exécution, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation. Les moyens humains, matériels et financiers afférents devront être précisés. Il est essentiel d'anticiper les points de vigilance dès la conception.

Les enjeux identifiés comme prioritaires par le Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration du Contrat local de santé 2025-2030 sont :

Axe 1 Prévention & promotion de la santé

- Favoriser une alimentation saine, accessible et durable sur le territoire à tous les âges de la vie
- Renforcer et développer une offre de sport-santé et de sport adapté sur le territoire
- Développer des actions de prévention à destination des jeunes sur les conduites addictives avec ou sans substances, sur les risques auditifs, le harcèlement, la santé sexuelle, la réduction des risques en milieu festif
- Faciliter l'accès à l'offre de soins sur l'ensemble du territoire
- Renforcer l'accompagnement à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans le cadre de son parcours de santé

Axe 2 Accès aux soins

- Développer les projets et les alternatives pour maintenir l'accès aux soins de premier recours (et hospitalier) en situation de démographie médicale fragile
- Renforcer l'accompagnement des patients à l'entrée et à la sortie d'hospitalisation

Axe 3 Attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

- Faciliter l'installation des professionnels de santé, maintenir leur mise en place et offrir des conditions d'exercice diversifiées répondant aux besoins de la population

Axe 4 Publics prioritaires et leurs aidants

- Lutter contre l'isolement des personnes
- Favoriser le repérage, l'information, le soutien, l'aide aux aidants et la vigilance de proximité
- Renforcer l'accompagnement des publics en situation de fragilité ou handicap dans leurs démarches de parcours de santé
- Renforcer la formation et la sensibilisation sur l'accessibilité des démarches dans une logique d'inclusion.
- Rendre visible l'offre adaptée aux personnes en situation de handicap déjà existante sur le territoire